



Ambassadeur pour le numérique

Paris, le 07 février 2020

ICANN - Mr Göran Marby, CEO
12025 Waterfront Drive, Suite 300
Los Angeles CA 90094-2536
UNITED STATES

Objet : projet d'acquisition du Registre d'Intérêt Public (PIR) par Ethos Capital

Monsieur le Président, cher Göran,

Je souhaite attirer votre attention sur notre préoccupation autour du projet qui verrait l'Internet Society céder à la société d'investissement Ethos Capital le Registre d'intérêt public (PIR), société à but non lucratif qui exploite le domaine générique .ORG.

Conformément à sa Constitution, la République française considère l'intérêt des consommateurs et le respect du droit applicable comme des intérêts publics. Tant les intérêts des consommateurs que l'intérêt général peuvent être affectés négativement par cette cession, d'autant qu'elle pourrait aboutir, comme d'autres parties prenantes l'ont relevé, à une divergence sensible vis-à-vis des critères fixés par l'ICANN elle-même lors de la réaffectation du domaine.ORG en 2002, parmi lesquels :

- l'inclusion de mécanismes pour promouvoir le fonctionnement du registre d'une manière qui réponde aux besoins, aux préoccupations et aux points de vue de la communauté des utilisateurs non commerciaux de l'internet ;
- un soutien démontré des titulaires de noms de domaine dans le domaine de premier niveau .org, en particulier ceux qui utilisent des noms de domaine .org à des fins non commerciales ;

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
Ambassadeur pour le numérique
37 Quai d'Orsay – 75700 PARIS 07 SP
Tel : 01 43 17 45 56
secretariat.ambassadeur-numerique@diplomatie.gouv.fr

- les frais d'enregistrement facturés aux bureaux d'enregistrement accrédités doivent être aussi bas que possible, tout en maintenant un service de bonne qualité.

Nous pensons qu'en l'état, une décision de l'ICANN entérinant le projet de cession par ISOC Monde de PIR à la société de capital-investissement Ethos Capital s'éloignerait fortement de ces critères. En dépit des assurances, non-contractuelles à notre connaissance, affichées tant par le cédant que l'acquéreur, nous partageons les craintes de nombreuses communautés, en France et ailleurs, que suscite la perspective d'accorder, à une seule entité privée et sans appel d'offres, toute latitude pour, notamment, pouvoir augmenter les tarifs¹, vendre les données des utilisateurs sans recueillir leur accord préalable explicite, ou pouvant prendre des dispositions pouvant conduire à la censure.

Par ailleurs, nous ne voyons pas, à ce stade, comment le rachat par Ethos Capital permettrait l'émergence de nouveaux produits ou services autour du .ORG qui puissent satisfaire des demandes nouvelles, réelles et concrètes des utilisateurs.

Enfin, nous considérons que certains éléments du dossier emportent des risques réputationnels tant pour l'ICANN que pour, de manière indirecte, les gouvernements qui participent au GAC.

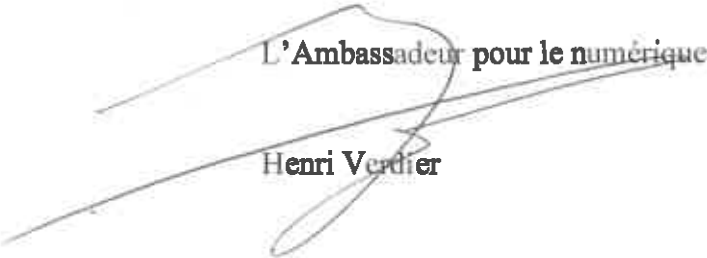
Nous soulignons le fait qu'il ne s'agit pas ici d'une simple question commerciale, mais d'un sujet sensible tant sur les plans politique qu'opérationnel. Les coûts de changement (« *switching costs* ») induits par une volonté des entités utilisant le .ORG de changer leur nom de domaine, si les prix pratiqués, ou l'incertitude qui les entourerait, ne devaient plus leur correspondre, seraient à notre sens élevés car nécessitant une réflexion promotionnelle et fonctionnelle à repenser en totalité.

L'impact des décisions de l'ICANN dans ce dossier déborde donc ici inévitablement de l'aspect technique, il s'agit pour nous de contribuer à défendre un bien commun, pour lequel nous voyons les rôles respectifs de l'Internet Society et de PIR comme ceux de gardiens et de garants. L'ICANN doit tenir compte de l'intérêt public, et des efforts internationaux en cours pour renforcer le modèle actuel de gouvernance de l'Internet, confronté comme vous le savez à des risques de fragmentation majeurs.

¹ Suite à la suppression récente et semble-t-il controversée du "price cap" : <https://mm.icann.org/plpermail/comments-org-renewal-18mar19/2019q2/subject.html>

C'est pourquoi je souhaiterais vous demander: (i) de nous transmettre votre avis circonstancié sur la transaction projetée et toutes les alternatives éventuellement considérées ; (ii) de faire bénéficier le GAC de la possibilité, avant tout feu vert de votre part, d'étudier plus précisément le dossier et ses pièces et d'adresser à votre intention d'éventuelles recommandations, notamment lors de la session de l'ICANN 67 à Cancun.

Dans cet espoir, sincèrement,



L'Ambassadeur pour le numérique
Henri Verdier

Courtesy translation - In the event there are any differences between the French and English texts, the French text governs.

Mr. President and CEO, dear Göran,

I would like to draw your attention on an issue which is a concern for us, and which relates to the proposed sale of the Public Interest Register (PIR) – the non-profit organization that manages the generic domain .ORG – by the Internet Society to the investment company Ethos Capital.

In accordance with its Constitution, the French Republic deems consumer interest and the respect for the rule of law as pillars public interest. Both of these are likely to be negatively impacted by this sale. Moreover, this sale could potentially diverge, as noted by other relevant stakeholders, from the criteria established by ICANN itself during the .ORG domain reallocation in 2002, amongst which:

- Inclusion of mechanisms for promoting the registry's operation in a manner that is responsive to the needs, concerns, and views of the noncommercial Internet user community.
- Demonstrated support among registrants in the .org TLD, particularly those actually using .org domain names for noncommercial purposes.
- The registry fee charged to accredited registrars should be as low as feasible and consistent with the maintenance of good-quality service.

We believe that ICANN's possible approval of ISOC's plan to sell PIR to Ethos Capital would be far distant from these criteria. Despite the insurances, non-contractual to our knowledge, displayed by both the seller and the buyer, we share the fears of many, in France and elsewhere, that the prospect of granting, to a single private entity and without any call for tenders, any latitude to, amongst other, be able to (i) increase prices, (ii) sell user data without obtaining prior expressed agreement, or (iii) take measures with potential impact on freedom of expression.

Furthermore, we do not see, at this stage, how this acquisition by Ethos Capital would allow for the emergence of new products or services around the .ORG which could meet new, real and concrete user requests.

We also consider that certain elements of the sale pose reputational risks both for ICANN and for, indirectly, the governments participating in the GAC.

We underline the fact that this is not a simple commercial question, but a sensitive issue both from a political and an operational point of view. The switching costs for entities using the .ORG to change their domain name, if the price or the uncertainty tied to no longer suits them, would, in our opinion, be high, as it would require to operate an entire new promotional and functional rethinking.

The impact of ICANN's decisions in this matter also goes far beyond technical aspects: it is also our ambition to help defend a common good, for which we see the respective roles of the Internet Society and of PIR like those of "wardens" and guarantors. ICANN must take into account the public

interest, and international efforts underway to strengthen the current model of the Internet governance, which, as you know, faces major risks of fragmentation.

This is why I would like to ask you: (i) to send us your detailed opinion on the proposed transaction and any alternatives that may be considered; (ii) to give the GAC the opportunity, before giving your approval, to study the sale more precisely and to make potential recommendations, particularly during the session of the ICANN 67 in Cancun.

Sincerely
Henri Verdier

